



AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **1^{er} mai 2024 à 19 h 30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1.	Numéro de cadastre :	5 828 645
2024-0017	Numéro d'immeuble :	Rue Principale Sud, Sutton
	Nature et effet de la demande :	<ol style="list-style-type: none">1. Autoriser une distance minimale de 38,40 mètres entre les limites de l'assiette de la rue projetée et la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau pour un terrain desservi par l'aqueduc et l'égout au lieu de 45 mètres, comme indiqué à l'article 1,7, chapitre 3 du <i>Règlement de lotissement 116</i>.2. Autoriser largeur d'emprise pour une rue locale de 11,80 au lieu de 15 mètres, comme indiqué à l'article 1,9, chapitre 3 du <i>Règlement de lotissement 116</i>. <p>Il est possible de consulter un document explicatif sur la page web suivante : https://sutton.ca/avis-public-donne-aux-interesses-a-legard-dune-derogation-mineure-rue-principale-sud</p>

Tout intéressé, pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, doit se présenter à la séance et s'y exprimer sur le sujet lors de la présentation de ce point.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 11^e jour du mois d'avril de l'an 2024.

Jonathan Fortin, LL.B., OMA
Directeur général adjoint | Greffier et directeur des affaires juridiques